

PRÉPARER L'AVENIR



Une transition
juste
au service des gens



Notre objectif est clair

FAIRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE UN LEVIER
DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE,
DE JUSTICE SOCIALE
ET DE FIERTÉ COLLECTIVE

La crise climatique n'est plus une menace lointaine : elle est déjà là et nous en vivons les conséquences de plus en plus fréquemment au quotidien. Entre les inondations, les canicules, les feux de forêt et la perte de biodiversité, ce sont nos communautés, notre santé et nos économies locales qui sont bouleversées. Depuis les cinq dernières années, le coût moyen de ces catastrophes s'est élevé à 877 M\$ par année pour le Québec.

L'explosion du coût de la vie, en raison de l'instabilité économique et géopolitique mondiale, fragilise les ménages et accentue les inégalités sociales.

Les changements climatiques sont le plus grand défi de notre siècle et ils appellent à une action urgente. Heureusement, nous avons au Québec tous les moyens à disposition pour devenir un chef de file de la transition écologique au niveau mondial. Bâtir un avenir sobre, prospère et durable est possible, mais pour protéger ce qu'on a, il faut choisir autre chose. À Québec solidaire, nous faisons le choix d'affronter les enjeux de la fin du mois et les enjeux du siècle ensemble parce qu'ils sont intimement liés. On ne peut pas prétendre régler les enjeux de la fin du mois sans s'attaquer aux enjeux de notre siècle.

Notre plan climat s'appuie sur cinq grands piliers : la souveraineté énergétique du Québec, la transition juste, le développement des secteurs économiques d'avenir, la responsabilisation des grands pollueurs et la protection de notre territoire.

À la suite des récents développements de l'actualité, nous ne pouvons passer sous silence la guerre commerciale avec les États-Unis et le contexte d'instabilité qui l'accompagne. Cette situation géopolitique s'ajoute à la crise climatique. Les tarifs imposés sur nos PME et nos industries mettent nos régions ainsi que nos travailleuses et travailleurs dans une situation d'insécurité sans précédent. Ainsi, la transition écologique se présente à nous comme un projet d'affirmation nationale. Le Québec a été un précurseur par ses choix en matière d'énergie et d'environnement. Nous avons bâti sur plusieurs générations de précieuses infrastructures qui peuvent désormais nous servir d'appui pour accomplir la transition. Contrairement aux autres partis politiques, Québec solidaire croit en la capacité des Québécois et des Québécoises à renouer avec l'ambition des grands projets qui ont fait le Québec moderne. Notre objectif est clair : faire de la transition écologique non pas un sacrifice, mais un levier de sécurité économique, de justice sociale et de fierté collective.

La transition écologique que nous proposons n'est pas seulement une réponse à l'urgence climatique, c'est

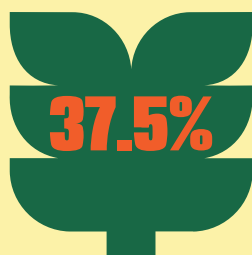
un projet de transformation durable et sobre de notre économie et d'amélioration de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. Concrètement, cela signifie que les solutions climatiques doivent aussi être des solutions économiques pour les gens. Rénover les logements pour réduire les factures d'énergie, rendre le transport collectif réellement abordable et accessible, protéger les terres agricoles et verdir nos milieux de vie : autant de mesures qui permettent à la fois de réduire nos émissions de GES et de soulager le portefeuille des ménages québécois.

Notre vision s'accompagne d'une ambition climatique claire : un gouvernement solidaire réduira les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 %, et idéalement de 45 %, d'ici 2030. Il s'engagera également à atteindre la carboneutralité au plus tard d'ici 2050, soit la cible proposée par le Comité consultatif sur les changements climatiques du Québec. Cette cible constitue le cap qui guide l'ensemble des mesures présentées dans ce plan.

De plus, cette transition ne peut pas reposer entièrement sur les individus. En réalité, la crise climatique est le résultat de mauvais choix économiques ainsi que de politiques inefficaces et mal ciblées. La grande majorité des émissions de GES à l'échelle mondiale proviennent d'industries polluantes. Il est donc de la responsabilité de l'État de planifier la transformation de notre économie, et de la responsabilité des grands émetteurs d'en assumer une part significative des coûts. La transition ne doit pas se faire aux dépens des gens : elle doit se faire à leur service.

La transition vise aussi à améliorer concrètement la santé et le bien-être de la population. Des quartiers plus verts, moins d'îlots de chaleur, un air plus sain et un accès accru à la nature contribuent à améliorer la santé mentale et physique, mais aussi à prévenir les maladies liées à la pollution et aux vagues de chaleur. Tout cela vise à créer des milieux de vie plus résilients, plus agréables, plus sécuritaires et plus humains.

**UN GOUVERNEMENT
SOLIDAIRE RÉDUIRA DE**



À



**LES ÉMISSIONS DE
GAZ À EFFET DE SERRE
D'ICI 2030 PAR RAPPORT
À 1990 ET ATTEINDRA LA
CARBONEUTRALITÉ D'ICI
2050**

**Il s'agit de la recommandation du Comité consultatif sur les
changements climatiques du Québec**

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/comite-consultatif-changements-climatiques/avis/definir-ambition-climatique-quebec-cibles-trajectoires-decarbonation.pdf>

**1 Un Québec souverain de ses ressources énergétiques**

- 1.1 Reprendre le contrôle de notre énergie
- 1.2 Moderniser la gouvernance énergétique
- 1.3 Démocratiser la planification énergétique

**2 Une transition qui bénéficie à tout le monde**

- 2.1 Des transports abordables et accessibles
- 2.2 Protéger le pouvoir d'achat des ménages les moins nantis
- 2.3 Rénover les bâtiments pour réduire les factures d'énergie
- 2.4 Soutenir l'adaptation climatique au niveau local

**3 La transition, le moteur économique de demain**

- 3.1 Un État stratège pour réussir la transition
- 3.2 Assurer une transition juste
- 3.3 Une politique industrielle fondée sur le partenariat
- 3.4 Gérer les ressources naturelles en préservant l'avenir
- 3.5 Économie circulaire et valorisation des déchets

**4 Responsabiliser les grands pollueurs**

- 4.1 Industries
- 4.2 Transports et entreprises
- 4.3 Justice et compensation

**5 Protéger notre territoire et notre monde**

- 5.1 Aménagement et milieux de vie
- 5.2 Nature et biodiversité
- 5.3 Agriculture, forêt et territoire
- 5.4 Gestion des matières résiduelles



Un Québec souverain de ses ressources énergétiques

Malgré notre immense richesse hydroélectrique, le Québec dépense plus d'argent en achetant de l'énergie à l'étranger qu'il n'en gagne en vendant la sienne. Cette balance commerciale énergétique déficitaire représente environ 14 milliards de dollars par année, principalement en raison de nos importations de pétrole et de gaz. Plus de 75 % des importations de pétrole au Canada proviennent des États-Unis.

Par ailleurs, la dépendance récurrente d'Hydro-Québec envers l'énergie américaine nous amène régulièrement à acheter à prix fort de l'énergie de source fossile. La tendance est telle que l'an dernier, Hydro-Québec en est venu à être le plus grand pollueur du Québec. Il est plus que temps de ne dépendre que de notre énergie, qui est propre et renouvelable. Dans cette perspective, nous devons donc réduire notre dépendance aux hydrocarbures. Pour y arriver, il est essentiel de renforcer nos capacités de production d'énergie, de faire une utilisation plus stratégique de notre électricité et de soutenir le développement de secteurs locaux.

Cela implique d'établir une hiérarchie claire des usages de l'énergie, en accordant la priorité aux services essentiels, à la décarbonation des secteurs les plus difficiles à électrifier et aux industries qui créent une forte valeur ajoutée, des emplois durables et des retombées collectives importantes. En orientant nos ressources énergétiques vers ces priorités, le Québec peut réduire ses émissions, renforcer son autonomie économique et se protéger davantage contre les crises présentes et futures.

Dans le contexte actuel d'instabilité énergétique et géopolitique, il est plus clair que jamais que le Québec doit reprendre le contrôle de ses ressources énergétiques. Nous devons veiller à ce que nos décisions soient prises en fonction de nos intérêts collectifs et de nos objectifs climatiques, et non pas en fonction des priorités des pétrolières canadiennes ou américaines.

Encore à ce jour, le gouvernement canadien encourage avec enthousiasme les secteurs les plus nocifs pour l'environnement, investissant des milliards de dollars publics dans la construction de nouveaux pipelines et dans l'expansion de l'industrie pétrolière. Le Québec doit faire différemment : investir dans les énergies renouvelables et les infrastructures qui renforcent véritablement notre souveraineté énergétique. Trop souvent, nos choix sont contraints par un modèle canadien encore centré sur les énergies fossiles, qui ne correspond ni à nos intérêts, ni à nos valeurs. La transition est une occasion concrète d'affirmer notre autonomie, en bâtissant une véritable souveraineté énergétique fondée sur nos ressources, notre expertise et nos régions, mais aussi d'affirmer le Québec comme véritable chef de file, capable de démontrer que des alternatives sont réellement possibles.

Tout cela doit se faire de manière planifiée, démocratique et ancrée dans les territoires. Sortir des énergies fossiles, développer des énergies propres, ici, de façon respectueuse des communautés et en relation de nation à nation avec les Premières Nations et Inuit, ainsi que redonner aux régions un rôle central dans l'organisation de leur développement, c'est poser un geste d'affirmation nationale concret. En renforçant la gouvernance climatique et en intégrant ces choix à l'ensemble des décisions publiques, le Québec peut tracer sa propre voie et construire un modèle énergétique à son image, plus autonome, plus juste et tourné vers un avenir sobre.

La transition vers une économie décarbonée n'est pas un plan figé : elle se fait avec les municipalités, avec les entreprises, avec les travailleuses et travailleurs et avec les citoyennes et citoyens. C'est une feuille de route collective qui devra être continuellement évaluée et améliorée.

1.1 Reprendre le contrôle de notre énergie

- Interdire tout nouveau projet de transport et d'extraction d'hydrocarbures en sol québécois.
- Diminuer la dépendance du Québec au pétrole importé et renforcer notre indépendance énergétique.
- Exclure toute subvention publique pour les nouvelles infrastructures liées aux hydrocarbures et les consacrer plutôt aux infrastructures de la transition énergétique.
- Protéger Hydro-Québec contre toute forme de privatisation et maintenir le contrôle collectif sur les ressources énergétiques du Québec, notamment en mettant fin à la vente des barrages de 100 mw et moins d'Hydro-Québec.
- Adopter un véritable Plan de gestion intégré des ressources énergétiques (PGIRE) élaboré à la suite d'une vaste consultation publique, fondé sur des scénarios publics, développé de façon transparente et mis à jour régulièrement.
- Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique les stratégies prioritaires, en considérant chaque kilowattheure non utilisé comme une nouvelle capacité d'économies.
- Faire de la gestion de la pointe (période de forte demande en électricité) et de la planification énergétique des grands chantiers afin d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques et de réduire les besoins en nouvelles capacités de production.
- Tenir un BAPE générique afin d'encadrer le développement du secteur éolien.
- Tenir un BAPE générique afin d'encadrer le déploiement des centres de données au Québec.
- Assujettir le développement des centres de données à des critères rigoureux d'intérêt collectif en matière de souveraineté numérique, de retombées économiques, de récupération de chaleur et de respect des priorités du PGIRE.
- Décréter un moratoire sur l'attribution de nouveaux blocs d'électricité pour les projets de plus de 5 mw, à l'exception des projets contribuant directement à la décarbonation, et ce, jusqu'à l'adoption d'un véritable PGIRE.
- Développer des nouveaux moyens énergétiques en s'assurant que leur développement serve d'abord l'intérêt public, grâce à une gouvernance publique, garantissant des retombées collectives durables.
- Assurer un développement démocratique des énergies renouvelables, notamment l'éolien, le solaire et la géothermie.
- Développer un secteur québécois de bioénergies, prioritairement destiné aux usages difficiles à électrifier, en favorisant la production locale de biogaz et de gaz naturel renouvelable.

1.2 Moderniser la gouvernance énergétique

- Faire de la transition énergétique un projet de réconciliation en développant des partenariats de nation à nation avec les Premières Nations et les Inuit.
- Confier le dossier de la lutte aux changements climatiques à la première ministre.
- Soumettre l'ensemble des décisions gouvernementales à un test de sobriété énergétique et intégrer les objectifs climatiques aux mandats de tous les ministères et organismes.
- Rendre obligatoire la publication d'un budget carbone quinquennal par le gouvernement comprenant des cibles intermédiaires et sectorielles, ainsi qu'un mécanisme de reddition de comptes et d'ajustement lorsque les résultats s'écartent de la trajectoire prévue.
- Renforcer les mécanismes de surveillance parlementaire et de reddition de comptes ministérielle pour l'autorisation de projets d'infrastructure et industriels.
- Accroître la transparence gouvernementale en matière d'accès à l'information environnementale.
- Intégrer des cibles locales de réduction des GES et de mobilité durable dans tous les outils de planification des municipalités et des MRC.

1.3 Démocratiser la planification énergétique

- Confier aux instances locales et régionales existantes le mandat ainsi que les ressources pour élaborer des plans régionaux de transition compatibles avec les objectifs nationaux de sobriété.
- Confier à ces instances des pouvoirs d'évaluation de l'acceptabilité quant aux usages des ressources sur leurs territoires et des pouvoirs de recommandation quant aux projets sans bénéfices clairs.
- Renforcer la participation citoyenne et les mécanismes de consultation publique comme le Bureau d'audiences publiques en environnement.
- Favoriser l'engagement citoyen en renforçant l'éducation relative à l'environnement dans les milieux scolaires, en partenariat avec les organismes communautaires et les municipalités.



Une transition qui bénéficie à tout le monde

Dans un contexte d'inflation et d'instabilité des prix de l'énergie, la transition écologique doit d'abord et avant tout servir à améliorer la qualité de vie des gens. Le transport est à la fois le plus grand émetteur de gaz à effet de serre au Québec et l'un des plus importants postes de dépenses pour les familles.

Or, en demeurant dépendante du pétrole, la population québécoise est prise en otage par l'industrie pétrolière et la volatilité des marchés mondiaux, qui font grimper le prix de l'essence. Pour preuve, seulement cette année, les Québécois et Québécoises ont consacré 9 milliards de dollars à la pompe pour leurs déplacements.

Nous sommes tellement dépendants et dépendantes au pétrole qu'en juin 2026, le gouvernement du Québec a plié et a modifié des normes réglementaires qui transféreront 17 milliards de dollars de la population aux pétrolières dans les 10 prochaines années. Réduire cette dépendance, notamment en rendant le transport collectif réellement accessible et en développant des alternatives à l'auto solo, c'est redonner du pouvoir aux ménages et stabiliser une part importante de leurs dépenses.

Une véritable transition exige aussi des infrastructures collectives à la hauteur de nos besoins de sobriété. Il est primordial d'offrir aux Québécoises et Québécois des réseaux de transport collectif fiables, sécuritaires et en bon état, capables de relier efficacement les villes, les banlieues et les régions. Il est temps de donner aux Québécois et Québécoises des options de mobilité efficaces qui répondent à leurs besoins de déplacements.

La même logique s'applique au logement. À l'heure où les événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, tornades, etc.) sont de plus en plus fréquents, l'assurance habitation devient de plus en plus chère.

Le rapport de l'UMQ de 2026 sur la fiscalité et les finances municipales énonce qu'il faudrait des investissements minimaux annuels de 2 milliards de dollars, jusqu'en 2055, pour adapter nos infrastructures aux changements climatiques. Nos maisons doivent devenir plus efficaces, plus sobres et plus résilientes.

Mieux isoler les bâtiments, réduire le gaspillage d'énergie et adapter nos infrastructures, c'est à la fois diminuer les factures d'électricité et mieux protéger les ménages contre les ruptures de service. La transition devient ainsi un outil concret pour sécuriser les conditions de vie, réduisant les émissions tout en protégeant durablement le portefeuille des Québécoises et Québécois.

2.1 Des transports abordables et accessibles

2.1.1 Baisser le prix du transport en commun

(Une économie d'environ 2 100\$ par année pour un ménage)

- Offrir le transport en commun gratuit aux jeunes de 25 ans et moins et aux personnes âgées de 65 ans et plus.
- Instaurer un crédit d'impôt de 20% sur les titres de transport collectif.

Nous avons beaucoup de travail à faire pour remettre en état notre réseau de transport collectif et pour préparer la prochaine génération d'infrastructures, mais c'est possible d'y arriver: il faut simplement mettre les priorités à la bonne place. C'est pourquoi un gouvernement solidaire fera des transports collectifs une priorité nationale et agira sur deux fronts :

2.1.1.1 Relancer le transport collectif

- Réparer nos infrastructures existantes (métro, train de banlieue, autobus) et augmenter l'offre de services.
- Développer le réseau et lancer les projets qui se font attendre : tramways à Québec et à Gatineau, prolongement de la ligne orange à Laval, etc.
- Offrir un financement prévisible et stable aux municipalités pour maintenir et développer leur réseau de transport collectif.
- Nationaliser les entreprises d'autobus interurbains pour créer un réseau de transport interurbain intégré, efficace et abordable pour connecter l'ensemble des régions du Québec.
- Planifier les projets en fonction de l'arrivée du TGV, afin de bénéficier des avantages de cette voie rapide et structurante, qui deviendra la colonne vertébrale du réseau régional.
- Augmenter la proportion d'investissements dans les transports collectifs au-delà de 50 % des dépenses publiques en transport. Cela revient à investir un dollar dans le transport collectif pour chaque dollar investi dans le réseau routier.
- Créer un service d'autopartage et de vélopartage qui sera géré régionalement par les municipalités et les MRC.

2.1.1.2 Faciliter l'accès aux véhicules électriques

- Bonifier les incitatifs financiers à l'achat de véhicules électriques afin de les rendre réellement accessibles aux ménages québécois.
- Réformer la norme Véhicule zéro émission (VZE) pour obliger les constructeurs à offrir des modèles de véhicules électriques réellement abordables.
- Ajouter des bornes de recharge publiques et résidentielles.

2.2 Protéger le pouvoir d'achat des ménages les moins nantis

- Mettre en place une ristourne carbone ciblée pour les ménages à faible revenu et à moyen revenu, financée par les revenus du marché du carbone, afin de protéger le pouvoir d'achat face aux hausses de prix de l'essence pendant la période de transition.
- S'assurer que les tarifs d'électricité demeurent abordables pour les ménages afin que le coût de la transition énergétique ne repose pas sur les familles québécoises.

2.3 Rénover les bâtiments pour réduire les factures d'énergie

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments, notamment par de meilleures enveloppes thermiques, pour réduire la consommation d'électricité et éviter de construire en excès des infrastructures électriques.
- Instaurer progressivement un système de cotation énergétique des bâtiments et rendre obligatoire la divulgation de leur performance énergétique lors des transactions immobilières afin de mieux informer les propriétaires et d'encourager les rénovations écoénergétiques.
- Créer un programme d'accompagnement et d'aide financière favorisant l'électrification, l'efficacité énergétique, les thermopompes, le stockage thermique, la géothermie, les rénovations de l'enveloppe des bâtiments et les autres mesures de gestion de la demande, avec une attention particulière aux ménages à faible revenu et moyen revenu.
- Mettre fin dès 2027 au raccordement des nouvelles constructions résidentielles au gaz naturel ainsi qu'à l'installation de nouveaux équipements de chauffage aux énergies fossiles.
- Accompagner la conversion des bâtiments existants encore chauffés aux énergies fossiles vers des systèmes sobres en carbone afin d'éliminer progressivement le chauffage aux énergies fossiles d'ici 2035.
- Accélérer la décarbonation des bâtiments en remplaçant progressivement le diesel par des énergies renouvelables, des solutions de stockage et des mesures d'efficacité énergétique afin de renforcer la résilience et la sécurité énergétique des communautés éloignées.

2.4 Soutenir l'adaptation climatique au niveau local

- Lancer des chantiers régionaux d'adaptation des territoires exposés aux aléas climatiques, mis en œuvre par des instances de gouvernance régionale et fondés sur un réaménagement architectural et territorial adapté aux réalités locales.
- Mettre en place un financement permanent pour soutenir l'adaptation climatique des municipalités, des MRC, des communautés autochtones et de leurs infrastructures, afin de mettre en œuvre leurs plans climat et de les préparer aux inondations, aux vagues de chaleur, aux feux de forêt, aux sécheresses et à l'érosion des berges.
- Accroître les investissements dans les infrastructures vertes et dans les solutions fondées sur la nature, notamment le verdissement urbain, la protection des milieux humides, la gestion durable des eaux pluviales et les îlots de fraîcheur.
- Réduire le fardeau administratif des municipalités et des MRC en regroupant progressivement les programmes gouvernementaux autour de grandes enveloppes territoriales intégrées et d'une reddition de comptes axée sur les résultats plutôt que sur la multiplication des procédures.

**PRÉPARER
L'AVENIR**

c'est possible



Québec
solidaire



La transition, le moteur économique de demain

Dans un monde marqué par les crises énergétiques, par les ruptures d'approvisionnement et par les tensions géopolitiques, le Québec se doit d'assurer sa résilience face aux aléas de la géopolitique. La transition est une occasion de bâtir une économie plus locale, plus résiliente et créatrice d'emplois dans toutes les régions.

C'est aussi une occasion stratégique de développer un véritable avantage concurrentiel : en misant sur notre énergie et en devenant une économie à faible émission de carbone, le Québec peut attirer les investissements étrangers, sécuriser ses chaînes d'approvisionnement et se positionner parmi les sociétés les plus performantes et innovantes de demain. Cet avantage n'est toutefois plus acquis.

Dans un contexte où la demande en énergie propre augmente partout dans le monde, chaque kilowattheure que nous produisons devient une ressource stratégique. Plus nous tardons à agir, plus d'autres acteurs prendront de l'avance et capteront ces bénéfices. Agir maintenant, c'est choisir de faire du Québec un leader économique fier et assumé de la transition, plutôt que de subir un nivellement vers le bas dicté par les décisions politiques et économiques des autres, qui vont à l'encontre de nos intérêts et de nos valeurs.

Les dernières années ont démontré les limites d'une politique industrielle où les grandes orientations sont définies par quelques décideurs et décideuses au sommet de l'État. Développer une politique industrielle ne consiste pas à soutenir une poignée d'entreprises ni à choisir sur quel champion étranger le gouvernement jette son dévolu : il faut coordonner les investissements, la formation, la recherche, les infrastructures, les marchés publics, l'innovation et les chaînes d'approvisionnement. Cette coordination exige une collaboration permanente entre l'État, les travailleuses et les travailleurs, les entreprises, les mouvements sociaux et communautaires, les milieux de la recherche, les Premières Nations et Inuit, les municipalités et les régions.

Un gouvernement solidaire mettra en place une nouvelle approche de gouvernance partenariale afin d'élaborer une politique industrielle qui s'appuie sur les forces de chaque région, qui identifie les priorités communes pour réaliser la transition écologique, qui coordonne les investissements et qui favorise l'émergence de secteurs stratégiques créateurs de richesse et de résilience partout au Québec. Cette approche dépassera les sommets et les concertations que le Québec a connues par le passé : son but ne sera pas seulement de rassembler les acteurs et actrices pour discuter des enjeux, mais de prendre ensemble des décisions qui ont des conséquences législatives et financières.

La première ministre présidera une rencontre annuelle au cours de laquelle les grands axes stratégiques seront discutés, établis et révisés. Cette dernière permettra de mettre au jeu les priorités gouvernementales et de les adapter aux différentes réalités des partenaires, afin qu'elles soient mises en branle après les rencontres. La première ministre sera chargée d'organiser les comités de suivi nécessaires afin d'assurer l'avancement de la transition entre les rencontres annuelles.

Réussir cette transition exige une approche cohérente : un État stratège, une politique industrielle élaborée en partenariat, une planification rigoureuse de nos ressources énergétiques, une gestion responsable de nos ressources naturelles et une économie plus circulaire.

3.1 Un État stratège pour réussir la transition

- Mettre en place une stratégie gouvernementale intégrée de la transition mobilisant l'ensemble des leviers de l'État afin d'accélérer la transition énergétique et de renforcer l'autonomie économique du Québec.
- Adopter une politique d'approvisionnement public stratégique afin que les achats gouvernementaux contribuent au développement économique, à la transition écologique et à la création d'emplois au Québec.
- Soutenir le développement et la commercialisation des technologies propres québécoises, et favoriser leur déploiement au Québec et à l'international.
- Développer des contrats d'innovation permettant au gouvernement d'agir comme premier client des entreprises québécoises développant des technologies répondant aux défis de la transition écologique.
- Réformer les règles des appels d'offres publics afin de mieux prendre en compte les retombées économiques locales, le contenu québécois, la durabilité, la recyclabilité, l'empreinte carbone, la résilience des chaînes d'approvisionnement et la qualité des emplois, dans le respect des accords commerciaux.
- Obliger les industries et manufactures qui bénéficient de contributions gouvernementales à entreprendre des démarches afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à améliorer leur compétitivité et leur performance environnementale.

3.2 Assurer une transition juste

- Faire du respect du consentement préalable libre et éclairé des Premières Nations et Inuit une condition contraignante au développement de tous les nouveaux projets énergétiques et d'exploitation de ressources naturelles.
- Garantir zéro perte d'emploi nette par région dans la transition.
- Créer des mécanismes permanents de concertation entre l'État, les travailleuses et les travailleurs, les entreprises, les milieux de la recherche, les Premières Nations et Inuit et les régions afin d'orienter la politique industrielle et de planifier la transition économique
- Créer des comités de transition juste dans toutes les entreprises émettant plus de 10 000 tonnes d'équivalent CO₂ par année afin d'accompagner les travailleuses et les travailleurs dans les transformations à venir.

3.3 Une politique industrielle fondée sur le partenariat

- Adopter une politique industrielle définissant les grandes orientations, les secteurs prioritaires, les investissements publics et les chaînes de valeur stratégiques du Québec pour assurer la pérennité de ces dernières.
- Développer et piloter une nouvelle approche partenariale permanente des secteurs stratégiques réunissant l'État, les travailleuses et travailleurs, les entreprises, les mouvements sociaux et communautaires, les milieux de la recherche, les Premières Nations et Inuit, les municipalités et les régions afin d'élaborer, mettre en œuvre et actualiser la politique industrielle de la transition.
- Identifier et soutenir les secteurs stratégiques de la transition en fonction de leur contribution à la décarbonation, à l'autonomie économique, à l'innovation et au développement des régions du Québec (technologies propres, énergies renouvelables, mobilité durable, stockage d'énergie, etc.).
- Développer des chaînes de valeur complètes au Québec afin de maximiser la transformation locale, l'innovation, la création d'emplois et les retombées économiques des secteurs stratégiques.

3.4 Gérer les ressources naturelles en préservant l'avenir

Minéraux critiques

- Développer un secteur québécois intégré des minéraux critiques favorisant la transformation locale, la deuxième et la troisième transformation ainsi que l'intégration des solutions de réutilisation et de recyclage des minéraux critiques.
- Conditionner tout développement minier au respect d'un nouveau contrat social minier, comprenant notamment :
 - une modernisation de la Loi sur les mines;
 - un partage plus équitable des bénéfices;
 - la protection des milieux sensibles et des ressources hydriques;
 - le respect du consentement préalable libre et éclairé des Premières Nations et des Inuit et des mécanismes de consultation et de participation citoyenne dans toutes les phases du projet;
 - l'application rigoureuse du principe de pollueur-payeur.

Forêt et matériaux stratégiques de la transition

- Réformer en profondeur le régime forestier afin de renforcer la résilience des forêts et des communautés, en collaboration avec les Premières Nations et les Inuit, les communautés forestières, les travailleuses et travailleurs, les scientifiques et les groupes environnementaux.
- Faire du secteur forestier un pilier de la transition en adoptant une stratégie québécoise de développement du bois d'ingénierie, des matériaux biosourcés et de leur utilisation dans la construction.
- Utiliser les marchés publics et les investissements prévus au Plan habitation, notamment ceux liés à l'ajout de 50 000 logements sociaux et communautaires, pour favoriser l'intégration du bois et d'autres matériaux à faible empreinte carbone dans les nouveaux bâtiments financés par l'État.
- Adopter une stratégie québécoise de décarbonation du secteur de la construction reposant sur le rehaussement progressif des exigences d'intensité carbone des bâtiments, sur l'analyse du cycle de vie des matériaux et sur l'innovation en matière de construction bas-carbone.
- Moderniser le Code de construction, le Code du bâtiment et le Code national de l'énergie conformément aux nouvelles stratégies.

Agriculture et alimentation

- Maintenir le remboursement partiel de la tarification carbone tout en soutenant financièrement et techniquement la réduction de la dépendance du milieu agricole aux énergies fossiles à travers la biométhanisation, l'agriculture biologique, la réduction des pesticides et l'atteinte de la carboneutralité.
- Renforcer l'autonomie alimentaire du Québec en soutenant la transformation alimentaire québécoise et en adoptant une politique d'approvisionnement public comprenant au moins 75 % d'aliments locaux et 50 % de repas d'origine végétale.
- Faciliter la relève agricole grâce à des modèles de propriété partagée, de transfert progressif des entreprises et de réduction du fardeau financier.
- Développer des infrastructures collectives de mise en marché, notamment un réseau d'épicerie publiques à but non lucratif. Développer les circuits courts afin de rapprocher les productrices et producteurs de la population et d'accroître l'approvisionnement local des institutions publiques.

3.5 Économie circulaire et valorisation des déchets

- Adopter une stratégie québécoise d'économie circulaire visant à réduire la consommation et l'extraction de ressources vierges.
- Soutenir les entreprises qui misent sur la réparation, le réemploi, le reconditionnement, le partage et l'écoconception.
- Développer le secteur du recyclage, de la valorisation et de la mise en marché des matières, notamment pour les matériaux critiques, les métaux, les plastiques et les matériaux de construction, en s'appuyant sur les achats publics et les normes gouvernementales.
- Développer un secteur québécois du recyclage des batteries afin de réduire la demande en nouveaux minéraux.
- Valoriser le biogaz issu des déchets et des activités agricoles en rendant le captage de ce dernier obligatoire dans les grands sites d'enfouissement et en accompagnant les plus petits sites en ce sens.



Responsabiliser les grands pollueurs

La transition écologique ne peut pas reposer uniquement sur les ménages. Les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre ont une responsabilité particulière dans la lutte aux changements climatiques. Parce qu'ils ont davantage contribué au problème et qu'ils disposent de moyens importants pour agir, ils doivent faire leur juste part de l'effort collectif.

Un gouvernement solidaire encadrera leurs émissions, mettra fin aux pratiques les plus polluantes et conditionnera l'aide publique à des comportements responsables. Cela signifie aussi s'assurer que les coûts de la transition soient assumés en priorité par ceux qui ont le plus contribué au problème et qui ont les moyens d'agir.

Responsabiliser les émetteurs, c'est à la fois rétablir l'équité et se donner les moyens d'une transition qui est juste, efficace et socialement acceptable.

4.1 Industrie

- Réserver les aides financières gouvernementales aux entreprises respectant les normes environnementales et qui sont engagées dans une trajectoire crédible de réduction de leurs émissions.
- Éliminer progressivement l'utilisation des énergies fossiles dans tous les procédés industriels pouvant être électrifiés ou alimentés par une technologie propre d'ici 2035.
- Renforcer l'encadrement des halocarbures en améliorant leur récupération, leur destruction et le contrôle des fuites.
- Réduire le gaspillage d'électricité et d'eau dans les procédés industriels.
- Réformer le SPEDE afin que les grands émetteurs réduisent leurs émissions principalement à la source plutôt que de les compenser. Pour inciter les entreprises à prendre la bonne décision, les programmes seront transformés pour faire des investissements de décarbonation l'option la plus avantageuse économiquement.

4.2 Transports et entreprises

- Adopter une norme Véhicule zéro émission (VZE) ambitieuse pour les camions moyens et lourds.
- Rétablir l'interdiction de vendre des véhicules légers neufs à essence à compter de 2035 et interdire l'immatriculation de nouveaux véhicules à essence à compter de 2045.
- Renforcer les exigences d'intégration de carburants à faible intensité carbone dans les carburants liquides et prioriser les carburants renouvelables aux usages difficiles à électrifier, notamment le transport lourd.
- Adopter une Stratégie sur le transport des marchandises pour réduire les déplacements en camion et augmenter le transport ferroviaire et maritime.
- Optimiser les chaînes logistiques afin de réduire les déplacements inutiles de marchandises.
- Obliger les organisations publiques, parapubliques et les entreprises de plus de 50 personnes employées à adopter un plan de gestion des déplacements comportant des cibles publiques de réduction des émissions.
- Exiger des organisations publiques, parapubliques et des grandes organisations privées détenant une flotte de véhicules qu'elles se dotent d'un plan de transition vers des véhicules zéro émission compatible avec les cibles nationales.
- Compléter la transition des véhicules de livraison locale vers des véhicules zéro émission d'ici 2035 en accompagnant les entreprises dans le renouvellement de leurs flottes.
- Accélérer l'électrification des taxis avec des aides financières et des bornes de recharge additionnelles afin de viser une flotte entièrement zéro émission d'ici 2035.
- Créer un programme de rachat des véhicules à essence usagés offrant à leurs propriétaires une compensation monétaire en plus d'une passe de transport gratuite d'une durée d'un an.

4.3 Justice et compensation

- Exiger des compensations financières substantielles des grandes industries responsables de dommages causés à l'environnement.
- Réformer le régime d'amendes pour que ces dernières soient réellement dissuasives.



Protéger notre territoire et notre monde

Le territoire est au cœur de notre identité, de notre santé et de notre résilience. Face aux impacts déjà visibles des changements climatiques, comme les inondations, les vagues de chaleur et les feux de forêt, il est essentiel de protéger nos milieux naturels et d'adapter nos communautés. Du point de vue de la santé publique, l'accès à la nature et à la biodiversité améliore la santé mentale et physique, réduit le stress et atténue les effets des vagues de chaleur. Les solutions fondées sur la nature, comme le verdissement urbain et la protection des milieux humides, permettent aussi de limiter les inondations et les îlots de chaleur.

À l'inverse, le coût de l'inaction est déjà bien réel. Les événements climatiques extrêmes entraînent des centaines de millions de dollars de dommages chaque année, souvent assumés par les municipalités et par les citoyennes et citoyens. Ils augmentent aussi les problèmes de santé, notamment le stress, les troubles de santé mentale et les maladies liées à la chaleur. Investir dans des infrastructures adaptées et dans la protection du territoire, c'est donc réduire les coûts collectifs tout en protégeant la santé et la qualité de vie de la population.

5.1 Aménagement et milieux de vie

- Mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire pour contrer l'étalement urbain, consolider les milieux de vie et viser, au net, l'arrêt de l'artificialisation des milieux naturels, forestiers et agricoles.
- Adopter une politique visant à orienter l'implantation des entreprises et des édifices publics vers les axes de mobilité durable.
- Mettre en place une Stratégie nationale sur la qualité de l'air pour des collectivités en meilleure santé partout à travers le Québec.

5.2 Nature et biodiversité

- Garantir la protection de 30 % du territoire d'ici 2030 dans toutes les régions, en priorité dans le sud du Québec, en partenariat avec les communautés locales, régionales et les Premières Nations et Inuit.
- Dédier 1 % du Plan québécois d'infrastructures (PQI) au financement d'infrastructures vertes.
- Rehausser la protection des milieux naturels de manière à éviter la conversion des prairies et des forêts urbaines et à restaurer les marais salés.
- Faire de la protection des espèces menacées un critère essentiel de la planification du développement territorial.
- Développer et pérenniser l'accès aux berges des lacs et rivières, et aux autres milieux naturels, pour faciliter un accès inclusif à la nature et favoriser la pratique des activités de plein air.
- Reconnaître un statut juridique particulier au fleuve Saint-Laurent afin d'assurer sa protection à long terme.

5.3 Agriculture, forêt et territoire

- Protéger les terres agricoles contre la spéculation, la conversion à d'autres usages et la destruction de milieux naturels, notamment en créant des zones de conservation en milieu agricole, en encadrant strictement la remise en culture de terres et en protégeant les milieux humides, les bandes riveraines, les puits de carbone et les habitats essentiels à la biodiversité.
- Améliorer la gestion des terres agricoles afin d'accroître le captage et le stockage du carbone.
- Favoriser le développement de l'agroforesterie grâce à une meilleure coordination des politiques agricoles et forestières.
- Mettre en place une véritable cogestion des forêts, de gouvernements à gouvernement, avec les Premières Nations et Inuit.

5.4 Gestion des déchets

- Lancer une grande réforme de la stratégie d'enfouissement au Québec avec l'adoption d'une politique de régionalisation des déchets afin de réduire le transport des matières vers les sites d'enfouissement et d'inciter les municipalités à réduire leurs déchets.
- Interdire l'enfouissement des matières organiques et soutenir la mise en place de systèmes de compostage adaptés aux réalités locales.
- Réduire la pression sur les sites d'enfouissement en favorisant la réduction à la source, le réemploi et la réparation.
- Adopter une loi antigaspillage alimentaire.
- Collaborer avec les communautés locales et régionales des territoires conventionnés du Nord-du-Québec afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions pour remédier au brûlage à ciel ouvert pratiqué dans les sites d'enfouissement qui s'y trouvent.
- Interdire la destruction des lacs pour remblayer les déchets miniers.

Conclusion

La transition écologique est le plus grand défi de notre siècle, mais c'est aussi l'une des plus grandes occasions de bâtir un Québec plus fort, plus juste, plus sobre et plus résilient.

En protégeant le pouvoir d'achat de la population, en développant une économie plus durable, en préservant notre territoire et en reprenant le contrôle de nos choix énergétiques, nous pouvons améliorer concrètement la qualité de vie de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Le Québec possède tous les atouts pour réussir : de l'énergie propre, des travailleuses et des travailleurs qualifiés, des entreprises innovantes, des régions dynamiques, des ressources naturelles exceptionnelles et un savoir-faire reconnu. Il ne manque qu'une volonté politique capable de mettre ces forces en commun au service de l'intérêt collectif.

Faisons de la transition écologique un véritable projet de société : un projet qui protège le monde aujourd'hui, prépare le futur de nos enfants et permet au Québec de choisir lui-même son avenir.



**PRÉPARER
L'AVENIR**

*c'est
possible*